

CONTRAT D'INSCRIPTION

MyCHUGA est un service proposé aux patients du CHU Grenoble Alpes pour faciliter leurs formalités et leur suivi médical.

MyCHUGA fait partie des portails ViaPatient développés et conçus par les Hospices Civils de Lyon pour les HCL et une communauté d'établissements et réseaux de professionnels partenaires

Article 1 : Objet du présent contrat

Le présent contrat a pour but de définir les modalités d'utilisation du site web sécurisé MyCHUGA (<https://MyCHUGA.sante-ra.fr>) ci-après nommé « MyCHUGA » et de l'application mobile MyCHUGA par le patient ou son représentant légal et le CHU Grenoble Alpes, responsable du traitement MyCHUGA, ci-après nommé « CHUGA ».

Article 2 - Inscription

Lors de l'inscription à MyCHUGA le patient ou son représentant légal complète et signe le présent contrat puis le remet à un bureau des admissions, accueil ou secrétariat de service de soins.

Si le patient est déjà inscrit à un autre portail « ViaPatient » de la région Auvergne Rhône-Alpes (exp : myCLB, myCHUGA), son compte MyCHUGA et le compte ViaPatient qu'il possède déjà sont réunis et possèdent le même mot de passe, tout en ayant 2 adresses différentes et en proposant des services différents (se référer au contrat de service de chaque portail pour connaître les services qu'il propose). Le patient retrouvera alors toutes les informations de son autre compte dans son compte MyCHUGA, et vice-versa.

En cas d'impossibilité pour le patient majeur à accéder/utiliser le service ainsi proposé, il pourra s'il le souhaite, autoriser par écrit lors de son inscription, ou plus tard, sa personne de confiance à gérer son espace MyCHUGA. Le patient pourra avoir connaissance à tout moment des accès réalisés par la personne désignée pour gérer son compte grâce à un journal tel que prévu à l'article 6 du présent contrat. Le patient pourra à tout moment révoquer cette autorisation.

Article 3 - Désinscription

La désinscription au service par le patient ou son représentant légal est possible à tout moment, dans la page « Mon compte » de MyCHUGA ou par l'envoi d'un courrier à : Service Inscriptions MyCHUGA, Direction du Système d'Information, CHUGA, CS 10217, 38043 Grenoble Cedex 9. Le patient pourra alors demander la restitution de toutes ses données MyCHUGA, comme décrit à l'article 9. La désinscription du patient à MyCHUGA ne le désinscrit pas des autres portails ViaPatient où il pourrait être inscrit.

Article 4 - Finalité du service

MyCHUGA permet au patient ou à son représentant désigné ou à la personne désignée pour gérer son compte MyCHUGA, ci-après nommé « l'utilisateur » :

- De visualiser uniquement par lui, dans l'espace de suivi privé du patient, ses prochains rendez-vous au CHUGA, des courriers ou documentations transmis par le CHUGA : comptes rendus, lettres de sorties, résultats d'examen...
- D'effectuer des démarches administratives auprès du CHUGA : demande/prise ou annulation de rendez-vous, paiement des factures
- De disposer d'un espace de suivi privé, visible uniquement par lui, dans lequel il peut mémoriser des informations utiles à son suivi : contacts médicaux, événements, poids, taille (ou autres paramètres « d'auto-suivi »), résultats d'examen de biologie, allergies, traitements, documents médicaux scannés.
- D'échanger avec le service de soins qui le prend en charge au CHUGA, via des questionnaires de « télé-suivi » proposés par ce service.

Avertissement : l'espace de suivi MyCHUGA ne constitue pas le dossier patient tel que défini à l'article R. 1112-1 du Code de la santé publique. MyCHUGA ne peut être utilisé dans un contexte d'urgence. En cas d'urgence, appelez le 15.

L'espace de suivi MyCHUGA n'est pas non plus un outil de télédiagnostic et ne se substitue en aucun cas à la relation privilégiée médecin-patient, soignant-soigné. Tout signe clinique transmis via MyCHUGA (comme décrit à l'article 6) à un médecin CHUGA donnera lieu à un accusé de réception dans MyCHUGA. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai raisonnable, le patient devra contacter rapidement son médecin traitant ou son médecin spécialiste du CHUGA. Les résultats des examens de biologie médicale sont transmis également au prescripteur qui seul pourra intégrer de façon optimale la connaissance médicale du

patient à leur interprétation. Certains résultats peuvent nécessiter d'être vérifiés, aboutissant à un délai d'obtention plus long qu'initialement prévu. Dans certains cas particuliers comme cela est demandé par la législation, les résultats ne sont transmis qu'au médecin prescripteur.

Article 5 - Gratuité du service

MyCHUGA est gratuit.

Article 6 - Accès aux informations de MyCHUGA

Les accès aux informations du patient sont sécurisés et tracés dans le journal de MyCHUGA auquel l'utilisateur a accès à tout moment à travers MyCHUGA.

Article 7 - Utilisation des informations de MyCHUGA par le CHUGA

Le CHUGA peut utiliser les informations de MyCHUGA pour effectuer des statistiques sur données anonymisées à des fins d'évaluation et d'amélioration de MyCHUGA.

Les données de MyCHUGA sont couvertes par le secret médical. Les équipes techniques de MyCHUGA n'y ont pas accès en dehors des informations administratives utiles à l'inscription. Les équipes techniques n'ont pas accès aux mots de passes qui sont cryptés. Le CHUGA ne vend, ni ne loue, ni ne cède les informations de MyCHUGA. Hormis, en cas de paiement d'une facture CHUGA depuis MyCHUGA, l'adresse mail, le numéro de titre et le montant du titre qui sont transmis au portail payfip.gouv.fr. Les données d'inscription transmises à cette plateforme sont supprimées après envoi des courriers.

Article 8 - Sécurité et confidentialité des données

MyCHUGA applique les recommandations de la CNIL pour les applications de santé en réseaux, notamment en matière de sécurisation des accès et de gestion des mots de passe. Tous les échanges de données avec le serveur MyCHUGA sont cryptés. Les données contenues dans MyCHUGA sont des données médicales et à ce titre le CHUGA recommande aux usagers de MyCHUGA la plus grande vigilance pour la conservation de leur mot de passe.

Les données de MyCHUGA sont anonymisées par cryptage des noms et e-mails en base de données. Les mots de passe sont hashés (non décryptables).

Article 12 - Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée sauf en cas de patient mineur auquel cas il prend fin automatiquement à la majorité de l'enfant. Le patient ou son représentant légal peut mettre fin au présent contrat à tout moment en suivant la procédure prévue à l'article 3.

Article 9 - Hébergement et restitution des données MyCHUGA

Les données de MyCHUGA sont hébergées par les Hospices Civils de Lyon, sur une plateforme agréée pour l'hébergement des données de santé. L'hébergeur HCL garantit la confidentialité, la disponibilité et la sauvegarde des données de MyCHUGA conformément à la législation relative à l'hébergement de données de santé. Le patient ou son représentant légal peut à tout moment demander la restitution de ses données stockées dans MyCHUGA, à travers MyCHUGA ou par courrier à : M. le Directeur du Système d'Information et de l'Informatique du CHUGA, CS 10217, 38043 Grenoble cedex 9

Article 10 - Droit d'accès aux informations

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, l'utilisateur MyCHUGA possède un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation du traitement et d'opposition concernant les informations enregistrées sur lui dans MyCHUGA.

Ce droit s'exerce auprès du responsable du traitement MyCHUGA : M. le Directeur du Système d'Information et de l'Informatique du CHUGA, CS 10217, 38043 Grenoble cedex 9

- ou auprès du Délégué à la Protection des Données par courriel protection-donnees@chu-grenoble.fr.

Il a aussi le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

Article 11 - Engagements des usagers

Les usagers de MyCHUGA s'engagent à utiliser les fonctions de MyCHUGA conformément à l'usage prévu pour ces fonctions.

Toute utilisation illicite de ce service ou pouvant nuire au bon fonctionnement de MyCHUGA ou à ses utilisateurs sera sanctionnée par la suppression du compte d'accès de l'utilisateur concerné.

Les comptes rendus et résultats d'examens transmis via le portail MyCHUGA ne seront pas imprimés par les secrétariats du CHUGA, ni transmis par voie postale ou par mail.